



Aide-mémoire

Test annuel de liaison des PRU

L'Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires (OSSM) recommande aux communes d'exercer annuellement l'activation de leur point de rencontre d'urgence (PRU) et de tester la liaison avec les appareils POLYCOM.

Aspects généraux

L'ensemble des utilisatrices et utilisateurs de POLYCOM doivent être formés à l'utilisation du réseau radio une fois par an. À cet égard, les dispositions générales de la directive POLYCOM / télématique s'appliquent. Cette obligation vaut également pour le personnel des PRU.

Pour cette raison, l'OSSM propose aux communes de réaliser un exercice PRU-POLYCOM une fois par an, le 13 octobre. Si cette date tombe sur un samedi ou un dimanche, l'exercice aura lieu le lundi qui suit.

Objectifs et conditions

Le jour de l'exercice, les centrales d'engagement reçoivent du renfort en vue de réceptionner les communications radio des PRU.

Les communes sont libres, ce jour-là, d'activer le PRU avec son équipement complet, d'organiser une manifestation pour la population ou de mener un exercice de plus grande envergure avec les organes de conduite et la protection civile. Les communes disposant de plusieurs PRU ne sont pas tenues d'effectuer l'exercice sur tous les sites le même jour. À tout le moins, elles doivent établir une liaison avec les appareils POLYCOM et assurer la disponibilité entre 8 h et 17 h.

Les communes veillent à convoquer et à instruire le personnel des PRU pour l'exercice. Pour ce faire, elles s'accordent avec les organes de conduite et les organisations de protection civile. Par ailleurs, elles informent les préfetures de leur participation à l'exercice.

Le test de liaison POLYCOM des PRU a lieu chaque année selon le calendrier ci-dessous.

Dates en 2025 et à partir de 2026

- Test de liaison POLYCOM et exercice : toujours le **13 octobre**, « **Journée internationale pour la réduction des risques de catastrophe** » (sauf s'il tombe un week-end)
- 2025 : les communes annoncent leur participation aux préfetures d'ici le **29 août 2025**.
- À partir de 2026 : les communes annoncent leur participation aux préfetures d'ici le **30 juin**.

Liaison POLYCOM

En fonction du lieu où ils se trouvent, les PRU prennent contact avec les centrales d'engagement régionales (CER) ou la centrale d'engagement cantonale (CEC), selon l'horaire ci-après.

Région	Canal	Nom de la centrale d'engagement
SJB (Seeland, Jura bernois)	G 878	Berna Bienne
Bern	G 870	Berna Bern
MEOA (Mittelland, Emmental und Oberaargau)	G 871	Berna Bern
BO (Berner Oberland)	G 877	Berna Thun

Horaire

8 h – 12 h	1 ^{re} transmission : test de liaison PRU avec la CEC/CER
8 h – 12 h	2 ^e transmission : indication du lieu et des heures d'exploitation
13 h – 17 h	Transmission de fin d'exploitation PRU à la CEC/CER

Il n'existe pas d'ordre particulier dans lequel les PRU doivent faire le test. L'heure de liaison et de fin d'exploitation peut être choisie librement dans la tranche horaire indiquée.

Langage à employer

1^{re} transmission : test de liaison

Berna Bienne de PRU « Lieu » test de liaison répondez.

Réponse CEC/CER

Compris. Liaison UNE (= mauvaise), DEUX (= juste suffisante) ou TROIS (= bonne). Terminé.

2^e transmission : lieu et heures d'exploitation

Berna Bienne de PRU « Lieu ». Site : adresse/coordonnées du PRU. Heures d'exploitation : 8 h à 17 h. Répondez.

Réponse CEC/CER

Juste. Terminé.

Transmission de fin d'exploitation (après-midi)

Berna Bienne de PRU « Lieu ». Fin d'exploitation. Répondez.

Réponse CEC/CER

Juste. Terminé.

Si une réponse n'est pas claire ou est fautive, les règles de langage suivantes s'appliquent.

- « Faux » précède la répétition d'une transmission inexacte.
- « Pas compris » signifie que la transmission n'a pas été reçue ou pas dans son intégralité.
- « Répétez » demande la répétition d'une transmission à la station opposée.